

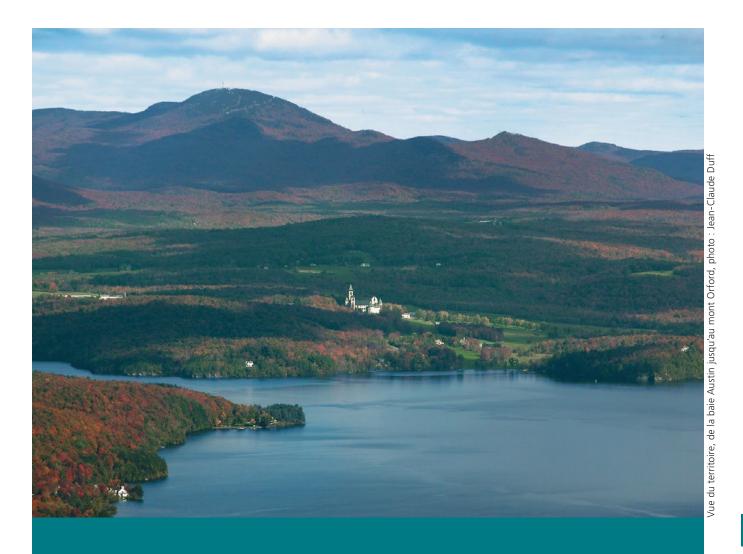
## Plan d'action pour un aménagement durable du territoire de la municipalité rurale d'Austin

## Sommaire

Mot de la mairesse	4
Contexte	
Démarche	
Structure du plan d'action	
Mise en œuvre	
Plan d'action 2015-2016-2017	11
Remerciements	15



Vue sur le chemin Millington, photo : Mireille Dagenais



## Des actions concrètes pour réaliser une vision ambitieuse

« Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Définition tirée du Rapport Brundtland en 1987, intégrée à la *Loi sur le développement durable*, adoptée par l'Assemblée nationale en 2006



#### Mot de la mairesse

En 2012, nous avons présenté la matrice de développement stratégique de la municipalité d'Austin. Cette matrice était le résultat d'une grande planification stratégique participative qui a mobilisé la municipalité : ses élus, ses citoyens, ses organismes et des acteurs du milieu, pendant plusieurs mois. Bien que nous en soyons tous très fiers, sans un plan d'action concret, elle ne serait qu'une liste de vœux pieux.

Nous sommes donc heureux de vous présenter notre plan d'action 2015-2017 pour un aménagement durable du territoire de la municipalité rurale d'Austin. Ce plan, qui repose notamment sur une meilleure connaissance de notre forêt et de nos lacs, est le fruit d'un long processus de maturation inspiré par les membres du conseil et le personnel de la municipalité. Constituant le prolongement de la matrice, il donne vie à la réflexion stratégique. Il réunit en un seul outil de gestion, différents éléments des dimensions environnementale, sociale, économique, culturelle et de gouvernance du développement durable. Il est l'instrument qui permettra d'opérationnaliser les engagements pris par la municipalité pour répondre aux attentes des citoyens et des autres parties prenantes dans une vision d'ensemble.

Je vous invite à prendre connaissance du plan d'action dans les pages qui suivent. Il comporte quatre grands axes de développement, vingt orientations stratégiques et pour 2015, cinquante-huit actions qui nous permettront de réaliser notre vision. En soi, chaque action constitue un engagement public. Nous nous rendons ainsi imputables de toutes les actions que nous prendrons et des résultats que nous obtiendrons.

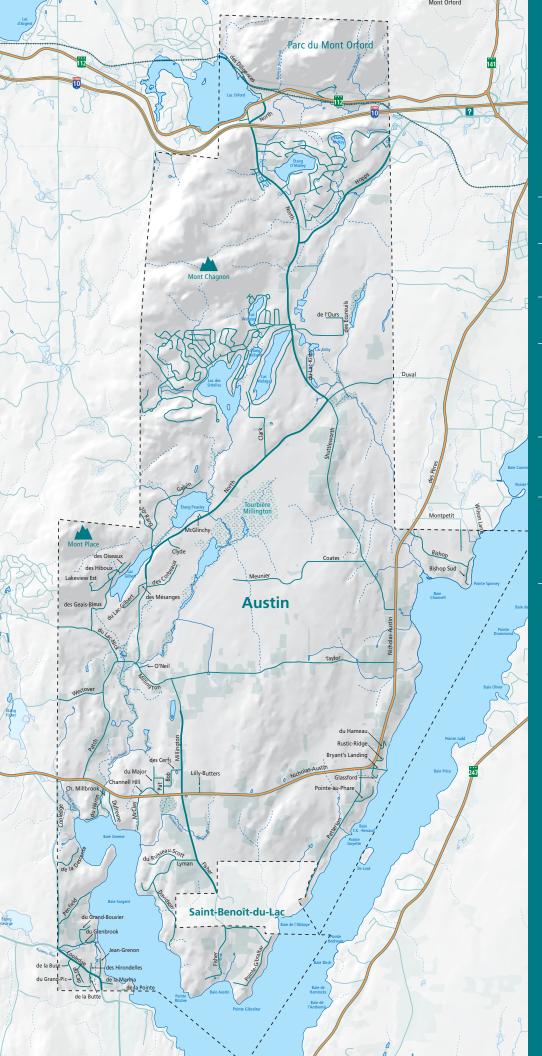
Pour la seule année 2015, le plan représente un investissement total de 146 700 \$. Nous le suivrons rigoureusement et nous ferons un bilan annuel des résultats pour nous assurer que notre vision se réalise et que nous gardons le cap.

Comme tout plan, il n'est pas immuable. Il doit être dynamique et évolutif. Il est donc prévisible qu'il soit bonifié pour 2016 et 2017, compte tenu des réalisations, mais aussi des changements qui pourraient survenir dans le temps.

Bonne lecture!

La municipalité d'Austin a pour mission de gérer de façon optimale et dans une perspective de développement durable, les services destinés à assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens, à favoriser leur sentiment d'appartenance et à protéger leur environnement. leur culture et leur patrimoine.

Mairesse



#### 3515 habitants

(1507 permanents, 2008 saisonniers)

86,5 km<sup>2</sup>

#### 7 lacs

(dont le lac Memphrémagog)

#### 2 étangs importants

Plusieurs milieux naturels d'intérêt régional, dont la tourbière Millington

(milieu humide d'une superficie de 264 ha)

Une partie du parc national du Mont-Orford

Une partie du corridor naturel des Montagnes vertes

#### Contexte

Austin est une municipalité rurale de 3515 habitants répartis sur une superficie de 86,5 km². Elle renferme sept lacs (dont le lac Memphrémagog qui s'étire sur 22 kilomètres de rives dans les limites d'Austin), deux étangs importants, des milieux naturels d'intérêt régional, dont la tourbière Millington (milieu humide d'une superficie de 264 ha et d'une richesse écologique exceptionnelle), une partie du parc national du Mont-Orford et une partie du corridor naturel des Montagnes vertes.

Le territoire recèle une riche biodiversité et des écosystèmes importants qui, parce qu'ils fournissent des services écologiques d'une valeur appréciable, devraient être préservés.

Le cadre naturel reconnu pour sa beauté – jumelé à la facilité d'accès en raison de sa proximité des grandes villes et des grands axes routiers – constitue un facteur d'attraction très important.

Comme bon nombre de municipalités au Québec et au Canada, Austin a hérité de plusieurs développements résidentiels mal planifiés et mal intégrés. De plus, elle connaît une croissance démographique constante depuis plus de 20 ans, ce qui représente un enjeu de taille pour les élus municipaux qui tiennent à assurer le développement durable du territoire.

La planification stratégique participative que la municipalité a réalisée en 2010-2012 a permis de cerner les préoccupations immédiates des citoyens concernant la protection du patrimoine naturel, le développement économique et l'occupation du territoire.

Dans la foulée de cet exercice de planification, la municipalité d'Austin a entrepris une démarche pour l'aménagement durable de son territoire, dont l'environnement est au cœur. Le plan d'action qui en résulte comporte nécessairement la refonte du plan d'urbanisme – véritable outil de gestion du territoire – afin d'établir les balises nécessaires à l'aménagement de « quartiers » (ou sous-bassins) durables dans une municipalité rurale.



lireille Dagena



Jean-Claude Duff



Blanche Paquette

## Démarche

La démarche d'élaboration du plan d'action, qui s'est échelonnée sur 22 mois, de février 2013 à décembre 2014, s'est déroulée en six phases ci-après, conformément aux recommandations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).



Photo: Josiane Pouliot

Photo: Josiane Pouliot



Photo: Jean-Claude Duff

#### Phase A

## Préparation en vue du processus de planification

Un comité stratégique a été formé afin d'élaborer le plan de travail devant mener à un plan d'action conforme aux exigences de la FCM. Réunissant la mairesse, la directrice générale, le directeur des Services techniques, la spécialiste en environnement, une chargée de projet et un consultant externe, le comité s'est adjoint la collaboration d'un urbaniste-conseil ainsi que les services de divers spécialistes pour réaliser une analyse des données de caractérisation du territoire afin d'inventorier tous les éléments naturels à protéger, puis de déterminer les endroits où permettre le développement résidentiel et commercial.

#### Phase B

## Définition de la vision de développement durable

Malgré la vision commune forte qui se dégageait de la planification stratégique, en ce qui a trait surtout à la protection de l'environnement, mais aussi à la cohésion sociale, au développement économique et à la gouvernance, un atelier de facilitation a été organisé le 21 février 2014 afin de valider les orientations à privilégier. Y étaient représentés huit associations de protection de lacs, trois groupes de conservation (RAPPEL, MCI et Corridor appalachien qui ont une connaissance appréciable du territoire), les élus ainsi que les membres des comités consultatifs en environnement et en urbanisme de la municipalité. En plus de conforter le comité stratégique dans ses orientations initiales, l'exercice a permis à la direction de s'approprier les divers éléments de la planification stratégique et de mieux cerner les attentes des parties prenantes qui, du fait même, ont donné un appui accru.

#### Phase C

#### Évaluation de la situation actuelle

L'évaluation de la situation actuelle constitue l'élément novateur de la méthodologie utilisée pour élaborer le plan d'action. Dans un premier temps, l'ensemble du territoire a été divisé en sous-bassins versants et une analyse rigoureuse des composantes biophysiques du territoire et des biens et services écologiques qu'elles rendent a été faite afin d'établir la capacité de support des différents écosystèmes terrestres et aquatiques. Cela a permis à la fois de fixer des seuils écologiques et de situer toutes les composantes à protéger en vue de déterminer les secteurs propices à l'aménagement de « quartiers » durables où le développement résidentiel et commercial pourra être autorisé.

Dans un second temps, un audit de la réglementation a été réalisé par un avocat et biologiste spécialisé en droit de l'environnement afin d'analyser l'efficience des dispositions des règlements d'urbanisme en vue de l'accoître pour assurer un développement harmonieux du territoire avec une dominance en faveur de la conservation des milieux naturels.

#### Phase D

#### Élaboration du plan d'action

À la lumière des résultats d'analyse de la capacité de charge des écosystèmes et de l'efficience de la réglementation, une série de scénarios inspirés largement de la matrice de planification stratégique ont été mis au point. Ils ont ensuite été soumis à l'évaluation critique du comité de direction, formé de deux élus et de trois employés municipaux, puis du conseil afin de préciser les objectifs et les façons de faire.

#### Phase E

## Formulation de la stratégie de mise en œuvre et de suivi

Le comité stratégique a formulé une stratégie de mise en œuvre dans laquelle les actions sont arrêtées dans le temps, les crédits budgétaires nécessaires, alloués et les indicateurs de suivi, définis.

#### Phase F

#### **Approbation**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le conseil municipal a adopté le plan d'action, pavant ainsi la voie à sa diffusion au grand public et au processus de révision du plan d'urbanisme de la municipalité.

## Structure du plan d'action

Le plan d'action repose en grande partie sur les axes et orientations de la matrice de planification stratégique issus des consultations et forums citoyens, matrice qui est à l'origine même de la démarche. Il incorpore également certaines orientations qui correspondent à des responsabilités qui sont dévolues à l'administration municipale, telle la gestion des matières résiduelles, ou qui s'inscrivent dans le courant du développement durable, comme l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'agriculture durable et le transport durable.

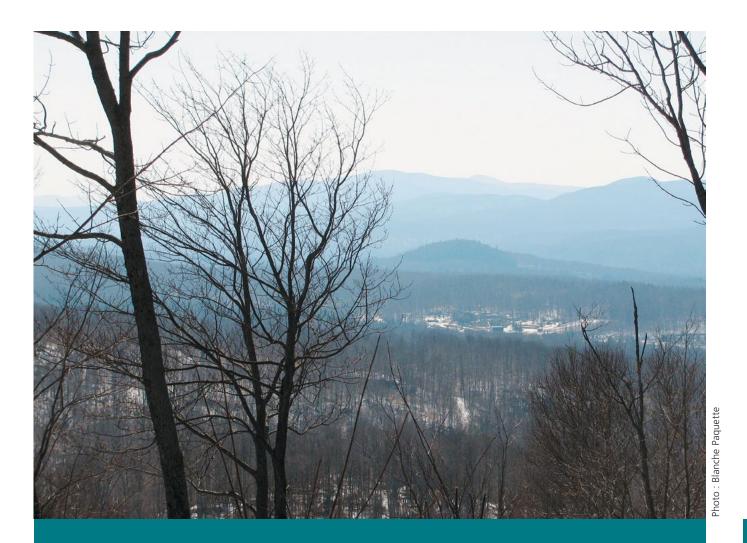
Le plan d'action comporte quatre principaux axes qui se divisent en vingt orientations. Comme on le verra dans les pages qui suivent, chacune des orientations chapeaute une série d'actions qui permettent de répondre aux objectifs sous-jacents et qui sont arrêtées dans le temps.

Axe I – Protéger notre	héritage et le mettre en valeur
Orientation A	Assurer la conservation des plans d'eau, des milieux naturels et de la nappe phréatique
Orientation B	Préserver la beauté des paysages et les vues panoramiques
Orientation C	Sauvegarder le caractère rural et champêtre du milieu
Orientation D	Protéger les forêts et la faune
Orientation E	Défendre et valoriser notre patrimoine historique

Axe II – Dynamiser no	tre communauté et notre milieu de vie
Orientation A	Favoriser la cohésion au sein de la communauté
Orientation B	Devenir un milieu accueillant pour les jeunes afin de favoriser l'équilibre intergénérationnel
Orientation C	Assurer aux aînés des conditions favorisant leur bien-être
Orientation D	Renforcer le développement culturel et la vie socioculturelle

Axe III – Harmonis	er notre développement avec notre vision et nos valeurs
Orientation A	Planifier le développement domiciliaire
Orientation B	Axer notre développement économique sur les services aux résidents d'Austin
Orientation C	Orienter notre développement commercial
Orientation PDZA	Encourager une agriculture durable

Axe IV – Répondre au	ux nouvelles réalités de la gestion municipale
Orientation A	Optimiser le fonctionnement de l'administration municipale
Orientation B	Améliorer les infrastructures municipales
Orientation C	Contribuer activement à assurer la sécurité sur notre territoire
Orientation D	Perfectionner nos modes et moyens de communication
Orientation PGMR	Gérer nos matières résiduelles de manière responsable
Orientation GES et énergie	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique
Orientation Transport	Favoriser un transport durable



## Mise en œuvre

En 2015, la municipalité procédera à la refonte de son plan d'urbanisme et à la modification de ses règlements en tenant compte de ses objectifs stratégiques, des nouvelles connaissances acquises relativement à la capacité de support des écosystèmes terrestres et aquatiques du territoire ainsi que des résultats de l'audit règlementaire réalisé en 2014. En parallèle, elle développera des outils de contrôle qui lui permettront de suivre l'évolution des actions et des réalisations du plan d'action.

## Plan d'action 2015-2016-2017

Le plan d'action qui suit est présenté dans ses grandes lignes. La version administrative, plus complète, précise aussi les responsables, les allocations budgétaires et les indicateurs de réalisation de chaque action. Par ailleurs, chaque action fait l'objet d'un processus de réalisation détaillé, étape par étape, qui s'assortit d'un échéancier.

#### AXE I - Protéger notre héritage et le mettre en valeur

ORIENTATION A - Assurer la conservation des plans d'eau, des milieux naturels et de la n Diffuser l'emblème floral (l'aréthuse bulbeuse) auprès des citoyens		n contii	
· · · · ·	EI	CONUI	nu
Offrir des subventions pour des études et projets environnementaux par le truchement du Fonds vert de la municipalité			
- Priorité 2015 : Identifier les milieux humides et soutenir le projet de démarchage relié à la tourbière Millington	г.		
- Priorité 2016 : Encourager les projets de conservation, par des mesures telles que la planification d'un écoduc et l'identification des espèces exotiques envahissantes	Er	n contii	nu
- Priorité 2017 : Mettre en valeur la tourbière et promouvoir la réduction des GES et l'efficacité énergétique des bâtiments			
Faire de la sensibilisation (sur un thème précis avec l'assistance des écoconseillers)			
- Priorité 2015 : Promouvoir et favoriser une saine gestion des matières résiduelles			
- Priorité 2016 : Améliorer la gestion de l'eau, notamment par la surveillance des installations septiques et de bonnes pratiques d'aménagement	2015	2016	2017
- Priorité 2017 : Améliorer la gestion de l'eau, notamment par la sensibilisation à l'interdiction visant l'utilisation des pesticides et engrais et par la promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments et de la réduction des GES			
Réviser les plans d'urbanisme et de zonage	2015		
Adopter une politique de développement durable	2015		
Réglementer pour contrôler les eaux de ruissellement	2015		
Faire faire une étude de vulnérabilité du puits municipal par un ingénieur accrédité	2015		
Modifier les règlements municipaux de manière à les arrimer avec le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)	2015		
Assurer la conformité du réseau routier public aux bonnes pratiques environnementales de gestion, d'entretien et de réfection	2015		
Formuler une stratégie de gestion et de surveillance des installations septiques	2015		
Identifier et surveiller les installations septiques non conformes		2016	2017
Sensibiliser les citoyens à l'importance du bon fonctionnement des installations septiques		2016	
Solliciter les associations de lac pour la surveillance annuelle de la qualité de l'eau de tous les lacs et des principaux effluents selon une méthodologie unifiée		2016	
Inventorier les cas de plantes exotiques envahissantes		2016	
Offrir un rabais sur les barils collecteurs d'eau de pluie		2016	
Sensibiliser les citoyens aux pratiques d'aménagement qui respectent les milieux humides et aquatiques		2016	
Évaluer la faisabilité de règlementer la mise en conformité du réseau routier privé aux bonnes pratiques environnementales de gestion, d'entretien et de réfection		2016	
Sensibiliser les citoyens au respect de l'article 65.4 sur l'interdiction d'épandage d'engrais et de pesticides			2017
Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques d'épandage d'engrais et de pesticides et aux pratiques d'agriculture durable			2017
Sensibiliser la majorité des citoyens aux méthodes de lutte contre les espèces envahissantes			2017
Adopter une politique de mise en œuvre du droit à un environnement sain			2017



#### Aréthuse bulbeuse

En 2014, la municipalité a adopté l'aréthuse bulbeuse comme emblème floral. Une fleur indigène de la famille des orchidées, elle symbolise à la fois la beauté et la fragilité de nos milieux naturels. Ne poussant que dans les tourbières et notamment, dans notre tourbière Millington, elle est classée parmi les plantes rares au Québec et figure sur la liste des plantes menacées ou vulnérables de nos tourbières, qui ont connu de profondes perturbations dues à l'exploitation commerciale ou pour faire place à l'agriculture.

Photo : Jean-Claude Duff

# ORIENTATION B - Préserver la beauté des paysages et les vues panoramiques Planifier l'aménagement des sites d'observation ORIENTATION C - Sauvegarder le caractère champêtre du milieu Adopter une politique de la ruralité Adopter une politique de protection du ciel nocturne Encourager le maintien de l'activité agricole (Étape 1 : consultant agronome) 2015

ORIENTATION D - Protéger les forêts et la faune			
Promouvoir des méthodes appropriées de conservation et d'exploitation (ex : servitudes, legs, reboisement, corridors fauniques)	En continu		211
- En 2015, sensibiliser les propriétaires d'espaces naturels à forte valeur écologique, notamment en appuyant le projet de démarchage d'ACA auprès des propriétaires dans le voisinage de la tourbière Millington			iu
Faire des études de caractérisation de la faune et de la flore			
- En 2015, identifier les zones humides, riveraines et aquatiques à forte valeur écologique en vue d'inclure les milieux humides de 4 ha et moins dans le zonage	2015	2016	2017
- En 2016, inventorier les cas de plantes exotiques envahissantes			
Étudier les moyens de réduire les impacts négatifs des activités de certaines espèces animales		2016	
Mettre en œuvre le plan d'action pour la mise en valeur de la tourbière Millington	2015	2016	2017

ORIENTATION E - Défendre et valoriser notre patrimoine		
Caractériser le patrimoine architectural et immobilier	2016	
Protéger le patrimoine distinctif (ex : église, grange ronde, cimetières)		2017



Vue du chemin Shuttleworth, photo : Mireille Dagenais

2017

#### AXE II - Dynamiser notre communauté et notre milieu de vie

ORIENTATION C - Assurer aux aînés des conditions favorisant leur bien-être

Reconnaître le potentiel de rayonnement régional de certains équipements culturels existants

ORIENTATION A - Favoriser la cohésion au sein de la communauté	
Pérenniser les rencontres du regroupement artistes, des soirées passion et de la chorale Voix du large	En continu
Aider à créer des occasions de rencontre (ex : clubs de lecture, de marche)	En continu
Identifier visuellement les différents « quartiers » et mettre en évidence leur appartenance à Austin	2015 2016
Étudier et élaborer des stratégies de développement des chemins remarquables sur le territoire	2015 2016

ORIENTATION B - Devenir un milieu accueillant pour les jeunes afin de favoriser l'équilibre intergén			nnel
Faire un sondage d'intérêt de la population sur l'offre de loisirs	2015		
Adopter une politique de partage des routes autos/vélos ET former un comité de réflexion sur l'aménagement de sentiers pédestres	2015	2016	
Engager une étude sur la question de l'attraction de jeunes familles et adopter un plan d'action		2016	
Faciliter l'accès aux plans d'eau pour la baignade		2016	

Établir une politique familiale et MADA (Favoriser une offre diversifiée en matière de logement pour les aînés)	2015	2016	2017
ORIENTATION D - Renforcer le développement culturel et la vie socioculturelle			
Acquérir et installer deux nouvelles biblioboîtes et un croque-livres (biblioboîte destinée aux enfants)	2015		
Rénover le chalet des sports (pour y accueillir, entre autres, le camp des jeunes l'été)	2015		
Définir une stratégie pour optimiser l'utilisation et le développement des équipements culturels	Eı	n contir	nu
Remettre en valeur le sentier planétaire	2015		

Créer et installer une œuvre d'art publique en lien avec le milieu naturel ou le patrimoine dans le secteur de la Route 112 2016

AXE III - Harmoniser notre développement avec notre vision et nos valeurs

ORIENTATION A - Planifier le développement domiciliaire		
Limiter l'étalement des zones de villégiature	2015	
Encadrer la construction domiciliaire (ex : fixer le ratio d'occupation immeubles/terrain, resserrer les conditions d'obtention de permis)	2015	
- En 2015, entre autres actions, adapter la réglementation municipale de manière que les usages et l'affectation du sol respectent la capacité de charge des milieux naturels		

ORIENTATION B - Axer notre développement économique sur les services aux résidents d'Austin			
Susciter des études universitaires conduisant à des propositions d'aménagement commercial du noyau villageois et de la Route 112	2015		
Former un comité Vie participative composé des annonceurs, artistes et marchands du Bottin	En continu		
Concevoir et mettre sur pied un marché des fêtes écoresponsable avec AMO		2017	

ORIENTATION C - Orienter notre développement commercial		
Privilégier l'écotourisme en collaboration avec les municipalités voisines	En	continu
Implanter un réseau de fibre optique	En continu	
Poursuivre le développement du Bottin des produits et services et planifier la refonte complète	2015	

ORIENTATION PDZA - Encourager une agriculture durable	
Consulter les agriculteurs lors de la révision des règlements	En continu
Réviser et harmoniser les règlements municipaux touchant les activités agricoles	En continu
Mettre en place des leviers afin de faciliter l'accès et promouvoir l'agriculture et la foresterie active et durable	En continu
Développer des outils pour encourager la culture du sol et l'agriculture active (Suivre le développement et la mise en place du projet Banque de terres à la MRC et valoriser les terres en friches)	En continu
Offrir des formations et un soutien technique aux inspecteurs municipaux en matière d'intervention en milieu agricole	En continu

#### AXE IV - Répondre aux nouvelles réalités de la gestion municipale

	<u> </u>			
ORIENTATION A - Optimiser le fonctionnement de l'administration municipale				
Articuler les rapports avec les associations et regroupements de citoyens (Organiser une rencontre sur la concertation et le soutien de l'action bénévole)	2015			
Identifier les ressources d'appui au renforcement des initiatives bénévoles et associatives	2015			
Associer les citoyens aux changements à prévoir et aux ajustements nécessaires	En continu			
Publier des plans triennaux ou quinquennaux en indiquant leur répercussion éventuelle sur le niveau de taxation	En continu			
Réexaminer nos ententes avec la MRC (ex : CLD, bureau de tourisme, évaluateur) et nos fournisseurs de services	En continu			
Se doter d'une politique de gouvernance transparente (PV, CCU, questions soulevées au conseil municipal)		2017		

#### **ORIENTATION B - Améliorer les infrastructures municipales**

Se doter des immeubles et des équipements nécessaires

En continu

#### ORIENTATION C - Contribuer activement à assurer la sécurité sur notre territoire

Mettre sur pied un comité de sécurité/d'entraide

2015

#### ORIENTATION D - Perfectionner nos modes et moyens de communication

Utiliser un ensemble de moyens pour rejoindre autant les résidents saisonniers que permanents (ex. : guide du citoyen, médias sociaux, infolettre, site Web, séances de discussion publique, accès Web aux séances du conseil municipal)

En continu

Désigner nos lieux publics (salle communautaire, parc, etc.) par des noms significatifs

2016

#### ORIENTATION PGMR - Gérer nos matières résiduelles de manière responsable

Établir une stratégie de sensibilisation avec les écoconseillers axée sur les actions précises suivantes :

Poursuivre la sensibilisation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des secteurs, notamment pour la collecte des matières organiques

2015

- Mettre en place des mesures ou offrir des incitatifs pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage afin de réduire à la source la quantité de matières organiques collectées

Mettre en place une ressourcerie (sous forme d'une entreprise d'économie sociale) en appui aux initiatives locales visant à favoriser la valorisation de certaines matières

2015 2016 2017

Poursuivre l'entente d'accès à l'écocentre de la ville de Magog Adopter une politique d'événements publics écoresponsables (matières résiduelles) En continu 2015

Modifier les règlements municipaux de manière à rendre obligatoire la valorisation des résidus de CRD dans le processus d'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition (selon l'avis juridique)

2015 2016

Intégrer l'obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que le bois dans les contrats municipaux

2015

Favoriser la mise en place d'un composteur modulaire dans la municipalité du Canton de Potton en vue de gérer les matières organiques localement

2017

## ORIENTATION GES et Énergie - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique

et amenorer remeache energenque			
Convertir le système de chauffage au mazout de l'hôtel de ville à un système biénergie avec électricité	2015		
Acquérir une voiture électrique			2017
Sensibiliser les employés et citoyens à la lutte contre la marche du moteur au ralenti (adopter un règlement)		2016	
Promouvoir l'achat d'économiseurs d'eau			2017
Démarrer une démarche d'accompagnement en efficacité énergétique avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie			2017

ORIENTATION Transport - Favoriser un transport durable		
Bonifier l'offre de transport collectif (ex : projet taxibus)	2015	
Établir des partenariats avec les collectivités voisines pour améliorer les options de transport	2015	
Faciliter la mise en place d'infrastructures de covoiturage	2015	
Installer une borne de recharge pour les véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel de ville	2015	
Améliorer l'interconnectivité entre les fournisseurs de services		2017
Améliorer les infrastructures dédiées aux transports actifs à des endroits névralgiques		2017

### Remerciements

La municipalité d'Austin remercie tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration du présent plan d'action. Les commentaires, préoccupations et suggestions que vous avez partagés au cours des multiples rencontres ont nourri la réflexion et orienté les efforts que la municipalité déploiera au cours des prochaines années pour un aménagement durable du territoire de la municipalité rurale d'Austin. Un grand merci à tous!

## Comité stratégique du plan d'action

Coordonnatrice : Josiane K. Pouliot, spécialiste en environnement

Rachel Pommier, chargée de projet en environnement

Marc-André Guertin, consultant externe en environnement

Lisette Maillé, mairesse

Anne-Marie Ménard, directrice générale

Renée Donaldson, adjointe à la directrice générale

Stephen Nicholson, directeur des Services techniques

Serge Côté, urbaniste-conseil

## Comité directeur de la planification stratégique

Lisette Maillé, mairesse

Jean-Claude Duff, conseiller municipal

Anne-Marie Ménard, directrice générale

Renée Donaldson, adjointe à la directrice générale

Stephen Nicholson, directeur des Services techniques

#### Conseil municipal

Lisette Maillé, mairesse

Victor Dingman, conseiller

André G. Carrier, conseiller

Jean-Claude Duff, conseiller

Robert Benoit, conseiller

Jean Ranger, conseiller

Marc Gagnon, conseiller

La préparation du présent plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

© 2014. Municipalité d'Austin. Tous droits réservés.

# Vraie de nature et de cœur La municipalité d'Austin a pour mission de gérer de façon optimale et dans une perspective de développement durable, les services destinés à assurer la sécurité et la qualité de vie des citoyens, à favoriser leur sentiment d'appartenance et à protéger leur environnement, leur culture et leur patrimoine. Plan d'action pour un aménagement durable du territoire de la municipalité rurale d'Austin Vue aérienne du lac des Sittelles, photo : APLS Vue du paysage emblématique des Cantons de l'Est, photo : Mireille Dagenais